



COMMUNIQUE AGREMENT CACAO HORS NORMES, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO

CAMPAGNE 2019-2020

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de cacao hors-normes, résidus et déchets de cacao au cours de la campagne 2019-2020, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20^{ème} étage, porte 20.23 de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **24 juin au 26 juillet 2019** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17^{ème} étage porte 17.03 (Secrétariat du Service Juridique, Organisations Internationales et Régulation)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2018-2019 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17^{ème} étage porte 17.03** de l'immeuble CAISTAB (**Secrétariat du Service Juridique**).

Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100.100) CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°**121207317305**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 25 69 64/20 20 27 95/20 20 28 43





DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORMES, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO
CAMPAGNE 2019/2020

SOCIETES ANCIENNES

Pièces à fournir selon l'ordre ci – dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* pour obtenir la qualité d'exportateur de Cacao hors norme, de résidus et de déchets de cacao, au titre de la campagne 2019-2020.
2. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, tous documents justifiant de la régularité de la constitution du capital social, ainsi que l'attestation bancaire de dépôt des fonds constituant ce capital social ;
3. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance ;
4. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit ;**
5. La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;
6. La liste des actionnaires ;
7. Les états financiers des deux derniers exercices certifiés par des commissaires aux comptes agréés ;
8. L'attestation de régularité fiscale vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts ;
9. L'attestation de régularité douanière vis-à-vis de la Direction Générale des Douanes ;
10. **Ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours ;**
11. Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société ;
12. Fournir un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle ;
13. Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :
 - a. honorer tous ses engagements vis-à-vis du *Conseil du Café-Cacao*

My is
de

- b. respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
- c. Ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours ;
- d. communiquer au Conseil du café-Cacao les documents justifiant la bonne exécution du contrat de contrepartie.

14. La preuve du paiement des frais de dossier fixé à 100.100 FCFA.

NB :

- a. Le *Conseil du Café-Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques et financiers du demandeur ;
- b. Le *Conseil du Café-Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses objectifs dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière ;
- c. Le *Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur probité.

Handwritten notes:
10/01/15
15
[Signature]



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

**DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORMES, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO
CAMPAGNE 2019/2020**

SOCIETES NOUVELLES

Pièces à fournir selon l'ordre ci - dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* pour obtenir la qualité d'exportateur de Cacao hors norme, de résidus et de déchets de cacao, au titre de la campagne 2019-2020 ;
2. Un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du greffe du tribunal du lieu du siège social ;
3. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, tous documents justifiant de la régularité de la constitution du capital social, ainsi que l'attestation bancaire de dépôt des fonds constituant ce capital social ;
4. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance ;
5. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit** ;
6. **La preuve de la propriété d'une usine de transformation ayant une capacité de broyage minimale de cinq mille (5 000) tonnes de produit ;**
7. **Ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours ;**
8. Les Statuts de la société mis en harmonie conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales avec les indications suivantes :
 - a. la composition du capital social ;
 - b. la liste des sociétaires ;
 - c. la nationalité des sociétaires ;
 - d. le montant de la participation de chaque sociétaire;
- 9- La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;

M/TS

Ra X

- 10- Le compte d'exploitation prévisionnel ;
- 11- L'attestation de régularité fiscale vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts ;
- 12- L'attestation de régularité douanière vis-à-vis de la Direction Générale des Douanes ;
- 13- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société ;
- 14- Fournir un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle ;
- 15- Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :
 - e. honorer tous ses engagements vis-à-vis du *Conseil du Café-Cacao* ;
 - f. respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
 - g. communiquer au Conseil du café-Cacao les documents justifiant la bonne exécution des engagements.
- 16- La preuve du paiement des frais de dossier fixé à 100.100 FCFA.

NB :

- a. Le *Conseil du Café-Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques et financiers du demandeur ;
- b. Le *Conseil du Café-Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses objectifs dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière ;
- c. Le *Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur probité.

(M) / 15
for